

Monsieur le Préfet,

J'ai lu avec intérêt l'arrêté d'ouverture d'une consultation publique (AP n° 2021 - CP - 185 - IC) relatif au projet de construction d'un bâtiment d'élevage sur la commune de Janvry.

Je suis opposé à cette construction pour les points suivants :

- Le sentier de Grande Randonnée de Pays de l'Ardre utilise un chemin longeant la parcelle choisie. Il va sans dire que le trafic généré par l'exploitation visée impliquera des désagréments pour les randonneurs et même des dangers en terme de circulation. J'ignore tout de l'activité à terme de cette entreprise.

- A ma connaissance, il n'y a pas d'alternative possible en terme de chemins ruraux utilisables pour un détournement éventuel.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Administrateur fédéral - élu territorial du Grand Nord Est

Président de la Commission Nationale Mobilités Actives

Président du Comité FFRandonnée Marne

